

Codification des Professions et catégories sociales

Agriculteurs exploitants

- 10 - Agriculteurs exploitants
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprises
- 21 - Artisans
- 22 - Commerçants et assimilés
- 23 - Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus

Cadres et professions intellectuelles supérieures

- 31 - Professions libérales
- 33 - Cadres de la fonction publique
- 34 - Professeurs, professions scientifiques
- 35 - Professions de l'information des arts et des spectacles
- 37 - Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise
- 38 - Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise

Professions intermédiaires

- 42- Professeurs des écoles, instituteurs et assimilés
- 43- Professions intermédiaires de la santé et du travail social
- 44- Clergé, religieux
- 45- Profession intermédiaires administratives de la fonction publique
- 46- Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
- 47- Techniciens
- 48- Contremaître, agents de maîtrise

Employés

- 52- civils et agents de service de la fonction publique
- 53- Policier et militaires
- 54- Employés administratifs d'entreprises
- 55- Employés de commerce
- 56- Personnels des services directs aux particuliers

Ouvriers

- 62 - Ouvriers qualifiés de type industriel
- 63 - Ouvriers qualifiés type artisanal
- 64 - Chauffeurs
- 65 - Ouvriers qualifiés de la manutention, du magasinage et du transport
- 67 - Ouvriers non qualifiés de type industriel
- 68 - Ouvriers non qualifiés de type artisanal
- 69 - Ouvriers agricoles

Retraités

- 71 - Retraités - anciens agriculteurs exploitant
- 72 - Retraités - anciens artisans, commerciaux et chefs d'entreprises
- 74 - Retraités- anciens cadres
- 75 - Retraités – anciens professions libérales
- 77 - Retraités – anciens employés
- 78 - Retraités – anciens ouvriers

Autres inactifs

- 81 - Chômeurs n'ayant jamais travaillé
- 83 - Militaires du contingent
- 84 - Elèves, étudiants
- 85 - Personnes diverses sans activité professionnelle de moins de 60 ans (sauf retraités)
- 86 - Personnes diverses sans activité professionnelle de plus de 60 ans (sauf retraités)